

COMMUNE DES YVELINES



Janvier 2025

BULLETIN D'INFORMATION





Numéros d'Urgence et Numéros sociaux

| | | |
|---|--|--|
| <p>15 SAMU</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.</p> | <p>17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p> | <p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</p> |
| <p>112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p> | <p>LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE</p> <p>GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.</p> <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS</p> | <p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.</p> |
| <p>3117</p> <p>Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p> | <p>3919</p> <p>Chantage, humiliation, injures, coups... Les Femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.</p> | <p>119</p> <p>Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.</p> |
| <p>31 117</p> <p>Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p> | <p>115</p> <p>Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.</p> | <p>116 000</p> <p>Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.</p> |

GENDARMERIE NATIONALE

01.34.57.04.80

70, rue de Paris 78490 Montfort l'Amaury

MÉDECINS DE GARDE

numéro délivré par le 15

CENTRE ANTI-POISON

01.40.05.48.48

www://

Quelques sites intéressants à connaître et à consulter

| | | | |
|--|--|--|--|
| Préfecture Yvelines | yvelines.pref.gouv.fr | France Travail (ex ASSEDIC) | francetravail.fr |
| Conseil Général Yvelines | yvelines.fr | Inscription sur les listes électorales | service-public.fr |
| Conseil Régional | iledefrance.fr | Divers sites | www.cadastre.gouv.fr |
| Ministères territoires écologie logement | logement.gouv.fr | | www.mission-locale.fr |
| Légifrance | legifrance.gouv.fr | | www.maprocuration.gouv.fr |
| Institutions et vie publique | vie-publique.fr | | |



Le mot du Maire



Chères Vicquoises, chers Vicquois,

L'année 2024 vient de se terminer emportant avec elle les malheurs de la vie.

En effet, le décès de Monsieur Héraldo VILLEGAS, mon adjoint chargé de l'urbanisme et de la communication survenu le 10 juin suite à une maladie diagnostiquée 3 mois plus tôt, nous a profondément accablés.

Il était pour moi un bras droit et c'est un vide que je ressens aujourd'hui.

Le 12 juin, c'est Monsieur Daniel PAKIN qui est décédé, il avait été conseiller municipal et était toujours membre du comité des fêtes. Deux mois plus tard, ce fut le décès de son épouse Mme Denise PAKIN.

Monsieur VILLEGAS s'occupait de ce bulletin municipal, je lui apportais, ainsi que certains conseillers, des articles sur les travaux et autres sujets et quand il y avait des pages vides, il créait des articles sur n'importe quel sujet mais toujours intéressants.

Il s'occupait de toute la mise en page et était là avec Bruno pour finaliser et faire les tirages.

Vous trouverez dans les pages suivantes, les travaux réalisés dans la commune qui sont très réduits car pour le moment le Conseil Départemental a supprimé les subventions de certains programmes faute de moyens.

Le Musée, qui depuis son ouverture, propose sa troisième exposition sur le thème « Naïfs des villes et des champs » jusqu'au 9 mars. Il a accueilli, depuis son ouverture, près de 6.000 visiteurs dont des particuliers, des écoles, des groupes du troisième âge et aussi des petits groupes de personnes handicapées.

J'espère que l'année 2025 sera plus clémente et que les travaux de sécurité sur la Grande Rue pourront être réalisés avec l'aide du département.

Les conseillères et les conseillers se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2025, qu'elle vous apporte joie et bonheur à vous et à vos proches.

Le Maire

Bernard JACQUES

Dans ce numéro

| | |
|------------------------|-------|
| ◇ Le mot du Maire | p. 3 |
| ◇ Ils nous ont quittés | p. 4 |
| ◇ Les réunions | p. 6 |
| ◇ Les travaux | p. 14 |
| ◇ C'est arrivé à Vicq | p. 16 |
| ◇ Don à la commune | p. 17 |
| ◇ Musée - Bibliothèque | p. 18 |
| ◇ Urbanisme | p. 20 |
| ◇ Infos rapides | p. 21 |
| ◇ Comité des fêtes | p. 22 |
| ◇ Les règles de vie | p. 24 |
| ◇ Le carnet de Vicq | p. 29 |
| ◇ CCAS | p. 30 |
| ◇ Comment se déplacer | p. 31 |

Hommage à M. Héraldo VILLEGAS décédé le 11 juin 2024 adjoint



Nous voici rassemblés autour d'Héraldo afin de lui rendre un dernier hommage.

A ta demande, cet hommage se fait devant cette église que tu as toujours respectée et qui représente, pour toi, l'attachement que tu avais envers la commune, ses bâtiments communaux et leur entretien auxquels tu participais avec plaisir.

C'est avec tristesse et une profonde émotion que nous avons tous ressenti en apprenant l'annonce du décès d'Héraldo, parti retrouver Betty, son épouse, et Laurence, sa fille. En lui, nous perdons un ami compétent et dévoué.

La commune de Vicq est en deuil aujourd'hui. Elle vient de perdre l'un de ses plus fidèles serviteurs. Tu a été un véritable serviteur de la chose publique, fidèle à ton idéal humaniste et républicain.

Arrivés sur la commune au début des années 80, c'est Mme Allemand, alors maire qui est venue chercher Betty pour rejoindre le CCAS où elle est restée jusqu'à la fin.

En 1995 quand j'ai formé ma première liste pour les élections municipales, je suis allé solliciter Betty pour qu'elle intègre mon équipe. Finalement, c'est toi qui as répondu présent. Toujours intéressé par les affaires de la commune, dès que tu as été en retraite, tu es venu, de ton plein grè, me tenir compagnie lors des permanences de la mairie ce que j'ai beaucoup apprécié.

Lors des élections municipales de 2008, tu as été nommé adjoint à l'urbanisme, un poste que tu as occupé avec rigueur.

Tu ne manquais aucune réunion qu'il s'agisse de celles du conseil, de la commission des travaux, ou encore des syndicats dont tu étais délégué.

Tu étais présent à toutes les festivités : le 8 mai, le 11 novembre, la fête des enfants pendant lesquelles tu prenais des photos pour le bulletin municipal, dont tu assurais également la mise en page et la rédaction de certains textes. Je te revois encore lors de certaines fêtes organisées par le comité des fêtes de Vicq, où chacun apportait son panier et toi, tu venais avec ton petit réchaud pour préparer ta soupe chinoise.

Tu étais là à tout moment, aussi bien pour les voyages à Paris lors de la succession de Françoise Adnet que sur les réunions de chantier. Ton aide m'était précieuse, car il est toujours plus facile de négocier à deux que seul. Tu étais également présent lors du déménagement du musée avant les travaux, puis pour la remise en place et l'agencement des tableaux à la fin des travaux.

Tu as été pour moi un fidèle partenaire au sein de la mairie jusqu'à ce que la maladie t'empêche de te déplacer. Au nom du conseil municipal, je tiens aujourd'hui à te remercier pour tous les services que tu as rendus à la commune. Merci.

Une plaque sera remise à la famille en guise de remerciement.

Enfin, en m'inclinant une dernière fois sur ton cercueil, je me permets d'adresser au nom de tous les habitants de Vicq, du conseil municipal, du personnel communal, de mes collègues élus et en mon nom personnel, mes sincères condoléances à toute ta famille.

Ce n'est pas un adieu mais un au revoir.

Hommage à M. Daniel PAKIN décédé le 13 juin 2024 ancien conseiller municipal

Nous sommes réunis aujourd'hui pour rendre hommage à Daniel PAKIN, ancien conseiller municipal et administrateur du comité des fêtes de VICQ

Avec ta famille, tu t'es installé à Vicq dans les années 70.

Tu es entré au conseil municipal en 1977, sous le mandat de Mme Allemand.

Cette même année, Mme Allemand a créé, au sein du conseil, une commission des fêtes, qu'elle a transformée en comité des fêtes quelques années plus tard. Tu t'es immédiatement investi dans cette commission et tu y es resté jusqu'à la fin.

Tu as siégé au conseil municipal jusqu'en 1989. Nous étions souvent ensemble, car je faisais également partie du comité des fêtes, et c'est ainsi qu'en 1995, quand j'ai formé ma première liste pour les élections municipales, que tu as accepté de faire partie de mon équipe. Tu as travaillé à mes côtés pendant deux mandats, jusqu'en 2008, et j'ai beaucoup apprécié tes capacités intellectuelles.

Toujours dévoué à la commune, tu es resté actif au sein du comité des fêtes, où tu participais notamment au montage de la tente, à la préparation des frites lors de la brocante, ou encore à la tenue du barbecue.

Tu étais également le secrétaire désigné d'office lors de chaque renouvellement de bureau car tes comptes-rendus succincts et clairs, étaient très appréciés.

Lors des moments de calme, tu avais toujours des anecdotes que tout le monde écoutait avec plaisir.

Tu étais toujours présent, aussi bien aux réunions du conseil municipal qu'à celles du comité des fêtes.

Aujourd'hui, après une longue maladie, tu nous as quittés laissant derrière toi Denise, ton épouse, Frédéric et Caroline, tes enfants ainsi que Jacques, Alexandre, Lucie et Louise, tes petits enfants.

Qu'il me soit permis au nom du conseil municipal, des habitants de la commune et en mon nom propre d'adresser à ta famille mes sincères condoléances.

Deux mois plus tard, le 21 août, c'est Denise, son épouse qui nous a quittés, nous adressons nos sincères condoléances à toute la famille.



LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extraits et résumés des Comptes rendus des Conseils Municipaux.

Séance du 31 Janvier 2024

Travaux

RD 76 : le Conseil départemental souhaite réaliser une piste cyclable allant du rond-point de la Bardelle au premier rond-point arrivant sur la zone industrielle de Méré avec la création d'un tourne à gauche allant à la déchetterie. Le conseil municipal demande au département de nous aider à financer la partie communale.

RD42 - Travaux de sécurisation : M. le Maire rappelle qu'il y a eu une réunion avec la commune de Méré et la procédure suit son cours.

Musée

Proposition bulletin : le Conseil municipal décide de rembourser les dépenses avancées par les stagiaires de l'école nationale supérieure de paysage de Versailles pour la mise en valeur du jardin éphémère.

Tarifs de Groupe : le Conseil municipal décide qu'un tarif de groupe sera appliqué pour 10 visiteurs et plus.

Heures accessoires : le Conseil municipal décide de mettre des heures accessoires en place pour la gestion de la caisse les week-ends.

Service civique : M. le Maire dit que l'agrément est en signature et que nous allons pouvoir avoir une aide pour la gestion du Musée.

Décision budgétaire : le Conseil municipal émet un avis favorable à la décision proposée par Monsieur le maire et décide le virement proposé des sommes entre les articles pour la somme de 3.000 € en section de fonctionnement.

Budget - Finance

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la décision proposée par Monsieur le maire et décide le virement proposé des sommes entre les articles pour la somme de 36.375,75 € en section de fonctionnement.

Sujet(s) Divers

Motion du Département : notre département est le partenaire incontournable des 259 communes yvelinoises, au travers de ses compétences propres (routes, collèges, action sociale), mais aussi des subventions d'investissement qu'il accorde chaque année afin de maintenir la qualité de nos équipements et espaces publics. En conséquence et face à cette situation, le conseil municipal demande à l'État :

- à court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois;

Séance du 31 Janvier 2024

- à moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques;
- d'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements.

Par ailleurs, le Conseil municipal de Vicq :

- affirme que le couple Département - Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien;
- réaffirme le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité;
- demande que l'État, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales.

Modification des statuts de la CCCY : constitution de groupements de commandes pour le compte des communes. Le Conseil municipal approuve les changements de statuts de la communauté de communes.

Séance du 08 Mars 2024

Musée

Nouveau parcours des personnes à mobilité réduite : le Conseil municipal donne signature à M. le Maire concernant la nouvelle convention pour les personnes à mobilité réduite.

TOTEM : le Conseil municipal décide de ne pas donner suite au devis reçu concernant la mise en place d'un TOTEM au Musée. Il sera demandé à une école d'art ou à un artiste la réalisation du futur TOTEM du Musée.

Bibliothèque : le Conseil municipal décide d'inscrire la somme de 2.000 euros au budget prévisionnel pour l'achat de divers livres.

Tarifs : le Conseil municipal demande de revoir les tarifications du Musée afin de préparer le Budget 2024.

Privatisation du Musée : le Conseil municipal décide de privatiser tout ou partie du Musée aux sociétés qui souhaitent organiser un séminaire.

Budget - Finance

Le Conseil municipal attribue les subventions suivantes :

- Budget du Musée : 200.000 €;
- Ligue contre le cancer : 80 €;
- Comité des fêtes : 300 €.

Séance 08 Mars 2024

Sujet(s) Divers

Rapport de la CLECT – Communauté de Communes Cœur d'Yvelines : le Conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés.

Le montant attribué cette année au titre des attributions de compensation à la commune est 28.759,53 €.

Droit de préemption : le Conseil municipal renonce au droit de préemption simple sur lesdites parcelles C233 et C234.

Séance 04 Avril 2024

Budget - Finance

Approbation du compte financier unique : le conseil municipal vote le compte financier unique qui remplace le compte administratif sans les reprises de résultats au budget prévisionnel 2024.

Affectation des résultats de 2023 reporté au budget 2024

- Résultat d'investissement : 356.723,02 €
- Résultat de fonctionnement : 650.863,80 €

Vote des impôts locaux : pour maintenir un équilibre financier du budget, le conseil municipal décide que l'augmentation des impôts sera de 2% soit pour 2024 :

- Taxe foncière bâtie : 21,24% (en 2023: 20,62%);
- Taxe foncière non bâtie 50,01% (en 2023: 48,55%);
- Taxe d'habitation : 7,27% (en 2023: 6,42%).

Vote du Budget prévisionnel 2024 : le budget est adopté et arrêté comme suit :

- 860.474,40 € en dépenses et en recettes de fonctionnement;
- 443.601,89 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Séance 21 Juin 2024

Organisation de la mairie

Maintien du poste de maire adjoint, suite au décès d'un maire adjoint : le conseil municipal décide de restreindre le nombre d'adjoint au maire à deux.

Remplacement de Monsieur VILLEGAS Heraldo aux diverses commissions et syndicats :

- **Commission Travaux – Voirie** : aucun élu ne présente sa candidature;
- **Commission M. A. P. A.** : aucun élu ne présente sa candidature;
- **Commission Chemins, Environnement, Surveillances des rivières et des risques naturels** : aucun élu ne présente sa candidature;

Organisation de la mairie

Remplacement de Monsieur VILLEGAS Heraldo, 1er adjoint :

- **Commission Cimetière** : aucun élu ne présente sa candidature;
- **Commission Musée – enfance** : M. CADOUX Stéphane propose sa candidature en remplacement de M. VILLEGAS Heraldo.;
- **Commission Urbanisme, PLU et logements sociaux** : aucun élu ne présente sa candidature.
- **Commission Informations** : aucun élu ne présente sa candidature;
- **Syndicats SIDOMPE – SIEED** : M. JACQUES Bernard se présente pour remplacer M. VILLEGAS Heraldo au sein du SIDOMPE et du SIEED;
- **Syndicat S. E. Y.** : M. ROBERT Yann se présente comme titulaire et Mme COLAS-BINET Martine se présente comme suppléante;
- **Correspondant DEFENSE** : M. JACQUES Bernard propose d'être le représentant de la commune.

Démission d'Hélène DA MOTA, conseillère municipale :

- **Organisme extérieur – IFAC 78** : le Conseil municipal décide de ne pas remplacer Mme DA MOTA Hélène. La commune n'aura plus de membre suppléant à l'IFAC 78;
- **Commission finances** : le Conseil municipal acte que M. HERMAN Damien remplace Mme DA MOTA Hélène à la commission finances;
- **Commission informations** : le Conseil municipal acte que M. ROBERT Olivier remplace Mme DA MOTA Hélène à la commission informations;
- **Commission enfance** : le Conseil municipal décide de supprimer la commission enfance et de créer la commission Musée - enfance;
- **Election** : Mme DABADIE Marilyne remplace Mme DA MOTA à la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

Musée

Création d'un emploi non permanent : le Conseil municipal décide de créer un poste pour accroissement saisonnier pour les besoins du Musée.

Instauration du télétravail : après avis du Comité Technique du C. I. G., cette délibération sera présentée à un prochain conseil municipal pour validation.

Audio-guides : le Conseil municipal décide de mettre à disposition du public des audio-guides pour la visite du Musée.

Budget - Finance

Ouverture d'un budget annexe pour la création d'un lotissement : le Conseil municipal approuve la création d'un budget annexe de comptabilité dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à l'aménagement et à la gestion communale du lotissement.

Séance du 21 Juin 2024

Budget - Finance

Budget - Modification du résultat de fonctionnement : le Conseil municipal décide de reprendre les résultats de fonctionnement comme suit :

- (-) 131.375,02 € en ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté »;
- (+) 131.375,02 € en ligne 7062 « Redevances services à caractère culturel ».

Sujet(s) Divers

Convention IFAC – Centre d'été 2024 à Montfort l'Amaury : le Conseil municipal donne signature pour tout acte concernant cette convention et autres documents y afférent.

Redevance d'occupation du Domaine public pour le réseau électrique et les ouvrages de télécommunication : le Conseil municipal décide de demander la RODP à ORANGE pour l'année 2024 et la RODP à ENEDIS pour les années 2023 et 2024.

Séance du 19 Juillet 2024

Musée

Dons : le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Musée à recevoir des dons qui seront enregistrés sur la régie de Recettes du MIDAN. Dit que Chaque don sera pris par une décision du Maire.

Stagiaires de courte durée : le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de stage de courte durée.

Sujet(s) Divers

Projet d' Aménagement parking - Droit de préemption – Section Bn°837 – Lot D : Le conseil municipal autorise M. le Maire :

- à signer le compromis de vente et à mener à bien cette opération;
- ou l'un de ses adjoints, à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Séance du 06 Septembre 2024

Musée

Convention Visite adaptée aux divers handicaps : le Conseil municipal donne signature à M. le Maire concernant cette convention.

Tarif Septembre 2004 : des nouveaux tarifs ont été adoptés par le Conseil municipal.

Dossier mécénat : M. le Maire a demandé à Madame Noyant de rédiger un dossier mécénat. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte les différents paliers de soutien au musée.

Assurance du personnel : le Conseil municipal donne signature à M. le Maire concernant ce dossier.

Séance du 06 Septembre 2024

Musée

Privation du musée : le Conseil municipal valide le contrat de location afin de pouvoir privatiser tout ou partie du Musée.

Budget - Finance

Demande de subvention - Amendes de police - Circulation routière : le Conseil municipal décide de demander la subvention au titre des Amendes de Police.

Sujet(s) Divers

Plan local d'Urbanisme - Révision : M. le Maire rappelle que la révision du PLU n'a pas été envisagée à ce jour.

Vente de terrains avec droits de préemption : le Conseil municipal renonce à son droit de préemption simple :

- Parcelle ZE 83 - le Trou rouge;
- Parcelle ZA 145 - 3 Chemin de Pasqueret.

Convention Ecoute assistance : le Conseil municipal donne signature à Monsieur le Maire concernant cette convention.

Séance du 04 Octobre 2024

Musée

Le Conseil municipal décide de vendre au sein du musée, les lithographies de Mme Adnet.

M. le Maire présente les activités proposées par Mme Noyant, médiatrice du Musée aux membres du conseil municipal. Une activité est validée, les autres nécessitent une étude plus approfondie.

Budget - Finance

Fonds de concours - Parking Musée : le Conseil municipal décide que ce sujet sera étudié ultérieurement lors d'une commission travaux.

Sujet(s) Divers

Zéro Artificialisation Nette : le Conseil municipal décide de reporter l'analyse de ce sujet.

Don de véhicule : M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'opération de don de véhicules lancée par le département des Yvelines, la commune s'étant portée candidate a été retenue. Le véhicule sera livré le 16 octobre 2024 au Domaine de Madame Elisabeth à Versailles.

Afin de rentrer le véhicule dans l'inventaire de la commune, une décision modificative a été inscrite au Budget de la Commune. Le conseil municipal décide d'inscrire les nouveaux crédits au Budget de la commune.

Travaux

Création d'un parking (Fontaine à Gatineau) : après présentation du projet, le Conseil municipal, autorise M. le Maire à demander un Fonds de Concours à hauteur de 7.055,50 € pour la réalisation des travaux d'un montant global de 14.155,00 €.

Sécurité de la Grande Rue : M. le Maire informe qu'en date du 19 novembre 2024, les responsables du Département, l'Agence IngénieurY, le bureau d'études AMODIAG et les membres de la commission travaux se sont réunis afin d'identifier les travaux les plus urgents à réaliser au vu du manque de financement du Département (Programme triennal de Voirie)

Il a été retenu qu'il sera mis en place :

- d'un renforcement de la chicane d'entrée côté Est (Neauphle le Vieux)
- d'un aménagement de sécurité - Pose de bandes rugueuses sur les entrées de la RD 42 (de Boissy Sans Avoir allant vers Neauphle le Vieux)
- la pose de feu récompense solaire.

Les travaux sont prévus courant du premier semestre 2025 pour un montant prévu à ce jour de 27.794,50 € HT. Un fonds de concours sera demandé concernant les travaux envisagés.

Eglise : Dans le cadre de la délibération N° DE-2022-24 portant sur l'entretien de l'église, M. le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de réfection de la toiture vont être réalisés. Le coût de ces travaux sont à hauteur de 19.715,40 € avec un soutien financier externe à la commune de 15.000,00 €

Musée

Démission de Madame NOYANT : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame NOYANT, a fait vœux de sa démission non équivoque au poste de Médiateur culturel.

Contrat de donation d'œuvres et cession de droits d'auteurs, contrat de mise à disposition d'œuvres originales : après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des membres présents les deux contrats :

- le premier de mise à disposition d'œuvre (s) originale (s) pour Exposition;
- le second de donation d'œuvres et cession de droits d'auteurs.

Tarifification des articles vendus en boutique : après présentation des différents articles, le Conseil municipal approuve l'application de la nouvelle tarification.

Dégâts des eaux : M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu l'expert en date du 22 novembre 2024 et que nous allons recevoir le rapport afin de réaliser les travaux.

Budget - Finance

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025 : le Conseil municipal :

- autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de la commune et du musée;
- dit que ces dépenses seront inscrites sur le budget primitif 2025.

| Chapitre – Libellé nature | Crédits ouverts | Montant autorisé |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Pour la commune | | |
| 21 - Immobilisations corporelles | 420.833,00 € | 105.208,25 € |
| Total | 420.833,00 € | 105.205,25 € |
| Pour le musée | | |
| 21 - Immobilisations corporelles | 26.132,16 € | 6.533,04 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 399.502,61 € | 98.875,65 € |
| Total | 425.634,77 € | 105.408,69 € |

Sujet(s) Divers

CCY - Création d'un groupement de commande : après présentation du sujet, le Conseil municipal :

- approuve les termes de la convention en désignant la CCY comme coordinateur;
- donne pouvoirs à M. le Maire pour signer tout acte à venir en vue de l'application des présentes.

CCY - Rapport d'activité : le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

CCY - Service d'élimination des déchets ménagers et assimilés : le Conseil municipal prend acte du rapport sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Syndicat interrégional du lycée de la Queue Lez Yvelines - Rapport d'activité : le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2023.

SEY 78 - Adhésion de la commune de Bazoches-sur-Guyonne : le Conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la commune.

SEY 78 - Rapport d'activité : le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2023, accompagné du compte administratif.

Droit de préemption des parcelles C 121, C 131 et C 298 : le Conseil municipal décide de renoncer à son droit de préemption simple sur les parcelles.

Les travaux dans notre commune

Trous sur les routes

A différents endroits sur les routes de la commune, des trous appelés « nids de poules » s'étaient formés.



Avant



Après

Nous avons fait appel à une entreprise spécialisée qui a comblé ces nids de poules avec un mélange de graviers enrobés de goudron après, bien sûr, un nettoyage des trous.

L'entreprise a effectué les travaux courant octobre.

Sécurisation RD 42

L'année dernière, je vous avais parlé de la mise en place des travaux de sécurisation sur la Grande Rue, dans la traversée de VICQ. Malheureusement, dès le début de l'année le Conseil Départemental nous a informés du blocage de toutes les subventions en raison d'un déficit dans les rentrées d'argent attendues sur les droits de mutation, ces derniers étant beaucoup moins importants en raison d'une diminution des ventes réalisées.

Nous avons néanmoins continué à travailler sur ce sujet. Une réunion a été organisée entre le bureau d'études, les communes, et l'Agence IngénieurY qui supervise ces travaux.

Pour le moment, tous les programmes de subventions, tels que le programme triennal de voirie ou le programme de sécurisation des routes départementales traversant les communes ont été abandonnés. Il a été décidé, avec la commune de Mère de réaliser une première tranche de travaux qui pourra être subventionnée à hauteur de 50% par le fond de concours de la CCCY. Ces travaux estimés à 14.000 € laisseront un reste à charge de 7.000 € pour la commune.

Les travaux prévus sont les suivants :

- la pose de bandes rugueuses à chaque entrée du village à 100 mètres des premières maisons;
- l'installation de feux à récompense : deux entre la rue de la Mairie et la rue de la Croix Ferron, et un sur le côté nord de la RD entre l'entrée Est de la commune et la rue de la Croix Ferron;
- le renforcement des abords de l'ilot central coté Est, ainsi que l'ajout d'une chicane près de la route du Mesnil Piquet, sur Mère.

J'espère que ces travaux seront réalisés au cours du premier semestre de 2025.

(Affaire à suivre).

Les travaux dans notre commune

Eglise

En 2023, nous avons adhéré à un programme d'entretien pour l'église.

Aujourd'hui, le département nous propose de réaliser des travaux de protection du bâtiment : travaux sur la toiture, nettoyage, reprise d'un arêtier et remplacement de quelques tuiles. Le coût de ses travaux est estimé à 19.000 €, avec un reste à charge pour la commune de 4.000 €.

Inondations CV2

L'année dernière, je vous avais parlé des inondations causées par des travaux effectués par la commune de Beynes qui provoquent des dégradations sur le CV2 au carrefour de Vicq-Saulx-Marchais et Beynes.

Aujourd'hui, la commune de Beynes a proposé une solution qui consisterait à déverser l'eau dans un champ, ce qui impliquerait des inondations dans ce même champ. Le propriétaire refuse cette option. Nous sommes donc toujours dans une impasse.

Une nouvelle proposition a été envisagée : ramener cette eau jusqu'au Lieutel. Nous attendons maintenant le retour du COBHAMA par le biais de la CCCY.

Bassin de retenue

Une étude a été menée par le SIAMS (Syndicat Intercommunal des Affluents de la Mauldre Supérieure), à la demande de l'Etat, pour évaluer la sécurisation des barrages sur son territoire dont fait partie celui de Vicq.

Il en ressort que l'Etat nous impose de sécuriser la digue du bassin de Vicq pour éviter qu'en cas de fortes précipitations, entraînant un débordement, celle-ci ne soit pas endommagée. Cela nécessite de rehausser la digue, ce qui implique également de construire une petite digue en bordure de la RD42 afin d'empêcher l'eau de déborder sur la route.

Ce projet m'inquiète quelque peu. J'ai demandé qu'un nouveau bassin soit créé en amont de Vicq ce qui augmenterait la capacité de stockage en cas de fortes précipitations.

Malheureusement, il m'a été répondu qu'il n'est plus question aujourd'hui de construire de nouveaux bassins.

Je pense donc que le projet de rehaussement de la digue sera réalisé prochainement.

Voici un photomontage montrant le résultat après réalisation.



C'est arrivé à Vicq

Concert à l' église

Le samedi 7 septembre 2024, à 16h, un concert de musique galante tchèque a eu lieu dans l'église de Vicq. Il a été interprété par Clara Novakova à la flûte et Hilary Metzger au violoncelle.

Ce concert nous a été proposé par Etienne Brain, habitant à Vicq La Bardelle, passionné de musique et ami de Clara Novakova.



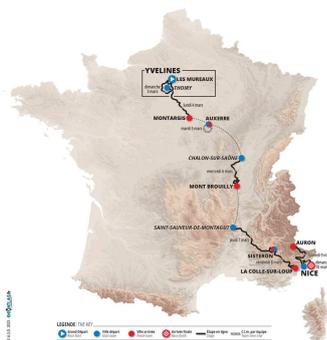
Les musiciennes ont interprété 5 œuvres, chacune accompagnée d'une présentation de leur auteur. Ce concert était de grande qualité et la quarantaine de personnes présentes a beaucoup apprécié ce moment musical ainsi que les explications enrichissantes sur les compositeurs.

C'est une expérience qui serait bonne de renouveler.

Epreuves de cyclisme

Cette année encore, notre commune a été choisie pour figurer sur le tracé d'épreuves cyclistes, et pas des moindres : la course Paris-Nice et l'épreuve masculine de cyclisme sur route des Jeux Olympique Paris 2024.

Paris - Nice



Le final de la première étape de Paris-Nice promettait une explication musclée, qui s'est jouée à la fois entre les favoris de la semaine et les protagonistes attendus pour un sprint à l'arrivée aux Mureaux.

Le sprinteur de Visma Lease a bike Olav Kooij, a confirmé son excellent début de saison en s'imposant devant Mads Pedersen, l'autre homme en forme du moment. Le podium du jour est complété par le jeune sprinteur néo-zélandais de Groupama-FDJ, Laurence Pithie.



C'est arrivé à Vicq

Epreuve masculine de cyclisme sur route

La tactique de course est en marche...

Nos deux athlètes français médaillés de bronze et d'argent, en tête de peloton au rond point de la Bardelle.



Don à la commune

Le Département des Yvelines s'est engagé dans une démarche d'optimisation de sa flotte automobile. Dans cette optique, il mène une politique de valorisation des véhicules thermiques qui ne sont plus utilisés par ses services mais présentant un potentiel de réemploi.

Lors d'une première opération lancée en 2020, 113 communes ont bénéficié d'un don de véhicule.

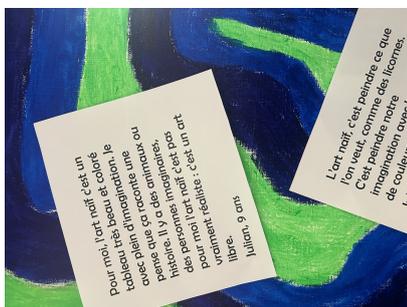
Aujourd'hui, le Département offre à de nouvelles communes l'opportunité de bénéficier de ces dons.

La commune de Vicq s'étant portée candidate, a reçu un véhicule en don : une Citroën C3 blanche. Celui-ci nous a été remis le 16 octobre 2024 au Domaine d'Élisabeth à Versailles.



Un peu plus d'un an après sa réouverture, le MIDAN a trouvé son public, son rythme d'exposition et sa programmation culturelle. Retour sur les premières lignes du nouveau chapitre d'une histoire remontant à 1973, lorsque Max Fourny (éditeur et collectionneur d'art) et Françoise Adnet (peintre et pianiste) eurent l'audace de faire de leur maison de campagne un lieu d'émerveillement ouvert à tous.

3 expositions par an



Invitation au Voyage (commissariat d'exposition : Jeannette Zwingenberger) ; *Bêtes et Naïfs* ; *Naïfs des villes et des champs* (commissariat d'exposition : Emma Noyant). Trois titres, trois thématiques, trois entrées vers une seule et même collection de plus de 1400 œuvres : la vôtre ! Et des enjeux, somme toute, relativement semblables, car chers à tous les artistes naïfs : apprendre à regarder notre environnement avec émerveillement, respecter la nature, trouver son bonheur dans des plaisirs simples et surtout, toujours garder son âme d'enfant.

Des univers bariolés des villes aux arches de Noé abritant licornes et bêtes sauvages, telles sont les leçons humanistes des naïfs jalonnant les différents parcours d'exposition du MIDAN.



Si ces expositions sont en majeure partie composées d'œuvres de la donation Fourny-Adnet, de récents dons d'artistes (Fabienne Delacroix ; Bernard Vercruyce) permettent une continuation du projet initial par un enrichissement des collections. C'est une véritable relation de confiance autour d'une passion commune que nous tissons pas à pas avec la nouvelle scène (française et internationale) de l'art naïf et ses acteurs.



Pour son prochain accrochage intitulé *Mille et Une Nuits dans l'art naïf*, le MIDAN accueillera pour la première fois depuis sa réouverture des œuvres conservées dans un autre établissement muséal, lui-même édifié par Fourny : la Halle St-Pierre, située à Paris (18ème arrondissement). De quoi ravir un public fidèle en leur proposant des œuvres inédites, car restées dans les réserves du célèbre musée parisien depuis bientôt 30 ans.

Offres et fréquentation

6000 : c'est le nombre de visiteurs venus nous rendre visite en cette première année de (re) démarrage, dont 165 habitants de Vicq ! Parmi eux, près d'un visiteur sur deux, petits et grands confondus, ont choisi le format « visite guidée ». Collage, peinture, tissage, ou cyanotypes à l'occasion des rencontres au jardin cet été... Les enfants sont à l'honneur au MIDAN, avec 2 ateliers/visites (6/11 ans) et un conte (3/5 ans) proposés les mercredis et les dimanches sur réservation, suivant le rythme des expositions. Quant aux adultes, ils n'ont qu'à se présenter chaque dimanche à 16h pour une visite à la demande. Pour les visiteurs « libres », des jeux pédagogiques sont proposés gratuitement à l'accueil aux plus jeunes, ainsi que des audioguides. Enfin, chacune de nos expositions est rythmée par des temps forts : poésie, soirée dégustation de vin, yoga, atelier floral...



Un musée pour tous

Engagé en faveur de l'accessibilité à tous les publics, le MIDAN propose des ateliers et parcours de visites avec expériences tactiles, sonores et parcours d'odeurs, pour inclure ses visiteurs en situation de handicap et proposer une approche plus interactive de ses collections. Une démarche saluée par le département des Yvelines, qui nommait récemment le musée parmi les Lauréats du dispositif Solymusées. Avec, à la clef, la mise en place de prescriptions muséales au MIDAN : un outil de médecine douce financé par le département et permettant aux personnes atteintes de pathologies liées au stress, au trouble de la personnalité ou en besoin d'accompagnement social de disposer gratuitement d'une entrée au MIDAN via une prescription par des professionnels de la santé. A ce titre, votre musée est l'un des 18 premiers établissements français vers lesquels des soignants pourront bientôt orienter leurs patients ! De quoi faire du MIDAN un établissement dans l'air du temps.

La bibliothèque du musée



Depuis le 7 février, le musée accueille la bibliothèque qui fait partie du réseau « FIL DES PAGES », regroupant 15 communes. Ainsi les Vicquois et Vicquoises peuvent venir emprunter nombres d'ouvrages gratuitement et consulter un important choix de livres d'art.

Un espace est réservé aux livres à donner.

La bibliothèque compte à peu près une cinquantaine d'adhérents. Nous avons effectué environ 600 prêts de livres et cela grâce aux 5 bénévoles qui se relayent le mercredi et samedi de 14 heures à 18 heures.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont fait don de livres. Nous serons ravis de vous recevoir dans ce nouvel espace.

Urbanisme : Vos démarches en ligne

J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est...

Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.

Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.

Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

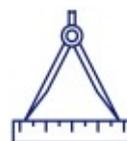
Comment faire ?

Je prépare mon dossier

Recherchez et ouvrez le lien AD'AU depuis google. Il vous guidera à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Editer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

Je le dépose en ligne

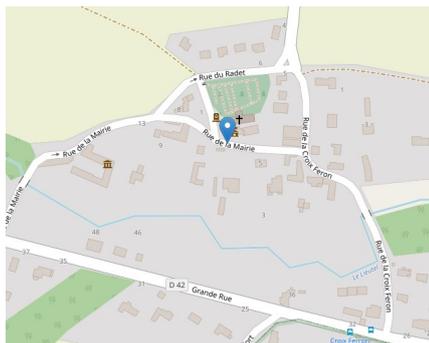
Je me connecte sur le site de la commune pour accéder au guichet numériques des autorisations d'urbanisme (GNAU). Je crée un compte en 3 clics:

- Si j'ai déjà préparé mes pièces via AD'AU, je clique sur le type de dossier que je souhaite déposer,
- Si non, je me laisse guider en cliquant sur « Aide à la définition du dossier ».



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Informations rapides : Mairie



Mairie de VICQ - Rue de la Mairie 78490 - VICQ

Tél. 01 34 86 99 14 - Télécopie : 01 34 86 80 00

accueil@mairie-vicq-78.fr

Accueil du public

Mardi : 18h00 à 19h00

Jeudi : 18h00 à 19h00

Tous les 1er samedi du mois : 10h00 à 12h00

Pour dialoguer avec vos élus

M. le maire, Bernard JACQUES et les maires-adjoints vous reçoivent en mairie sur rendez-vous.



Informations rapides : Déchets



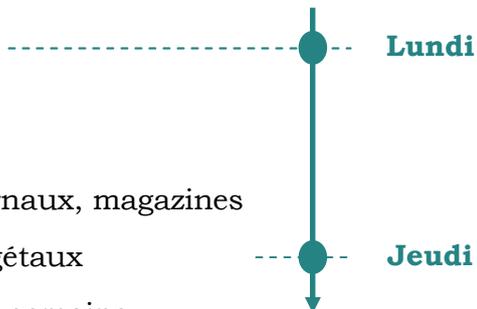
Bac vert : Ordure ménagère
Un seul passage par semaine



Bac Jaune : Emballage, journaux, magazines

● Bac Marron : Végétaux

Un seul passage par semaine



Sur la période du 2 avril au 11 décembre 2025

- Uniquement les 17,31 juillet et 14,24 août entre le 1er Juillet et le 31 août 2025

ENCOMBRANTS

2 collectes d'encombrants par an uniquement sur rendez-vous

Inscription

www.sieed.fr/espace/espace-particuliers

01 34 86 65 49

DÉCHETTERIE DE MÉRÉ

Ouverture le vendredi, samedi, et lundi :

De 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le dimanche : 9h à 13h

Comité des Fêtes

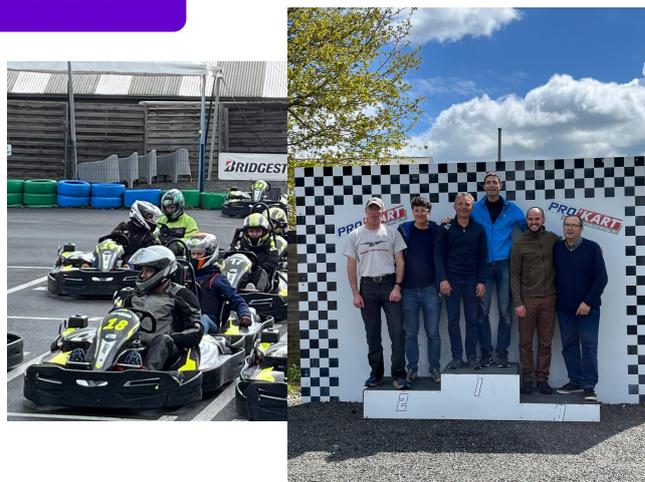
Rétrospective 2024

Petit retour sur 2024 avec quelques images des différentes activités réalisées.

Feu de la Saint-Jean



Défi Kart



Repas Karaoké



Rôle du Comité des Fêtes

Animer la vie sociale de la commune en créant et renforçant les liens entre habitants par l'organisation d'événements divers.



Les membres du comité sont bénévoles pour mettre en place ces activités.

2025

DATES A RETENIR

JANVIER

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | |

FÉVRIER

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | | | 1 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | | |

MARS

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | | 1 2 | |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 | | | | | | |

AVRIL

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | | | | |

MAI

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

JUIN

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | | | | | | |

JUILLET

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | 31 | | | |

AOÛT

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

SEPTEMBRE

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | | | | | |

OCTOBRE

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

NOVEMBRE

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | | 1 2 | |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |

DÉCEMBRE

| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 | | | | |

 Jours fériés
 Congés scolaires

Gastronomie

Sam. 22 Mars
Repas - Concours de gâteau

Sam. 27 Septembre
Repas - Spectacle

Ven. 14 Novembre
Apéritif gastronomique

Culture et divertissement

Dim. 20 Avril
Chasse aux œufs

Dim. 18 Mai
Fêtes des voisins

Sam. 21 Juin
Fête de la Saint-Jean - musique

Ven. 31 Octobre
Halloween

Santé, bien-être

Dim. 6 Juillet
VTT, Footing, balade pédestre

Dim. 7 Septembre
Sortie Kart

Sam. 13 Décembre
Assemblée générale

Téléphone : 07 83 40 51 78
 E-mail : vicq78comitedesfetes@gmail.com
 Facebook : VICQ.COMITEDESFETES



COMITÉ DES FÊTES
DE VICQ

Les règles de vie

Dans notre vie quotidienne, nous partageons notre espace avec d'autres. Pour garantir une harmonie et éviter les tensions, il est essentiel de respecter certaines règles de civisme. En France, le cadre juridique impose des obligations de respect mutuel, issues du Code civil et du Code de la santé publique. Quelles sont-elles précisément ? Comment les appliquer pour vivre en paix avec son entourage ?

1. Le respect du calme et de la tranquillité

L'une des principales sources de conflit entre voisins est liée au bruit. Les nuisances sonores sont régies par l'article R. 1334-31 du Code de la santé publique, qui interdit de causer, par un comportement répétitif ou prolongé, des troubles anormaux du voisinage.

Les bruits concernés incluent la musique, les cris et les activités bruyantes de bricolage ou jardinage.

Respect des heures de **tranquillité/activité** dans la commune

| | | | | | |
|-------------------------|-------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| Lundi au vendredi | Avant 8H30 | 8H30 - 12H00 | 12H00 - 14H30 | 14H30 - 19H30 | Après 19H30 |
| Samedi | Avant 9H00 | 9H00 - 12H00 | 12H00 - 15H00 | 15H00 - 19H00 | Après 19H00 |
| Dimanche & Jours fériés | Avant 10H00 | 10H00 - 12H00 | Après 12H00 | | |

2. La propreté des espaces communs

Le respect des espaces communs et la gestion des déchets sont des points essentiels du vivre-ensemble. La loi impose certaines obligations :

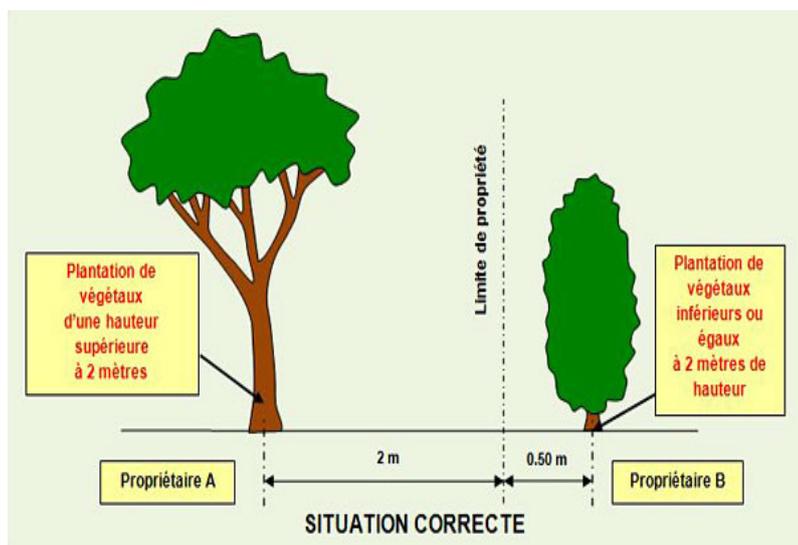
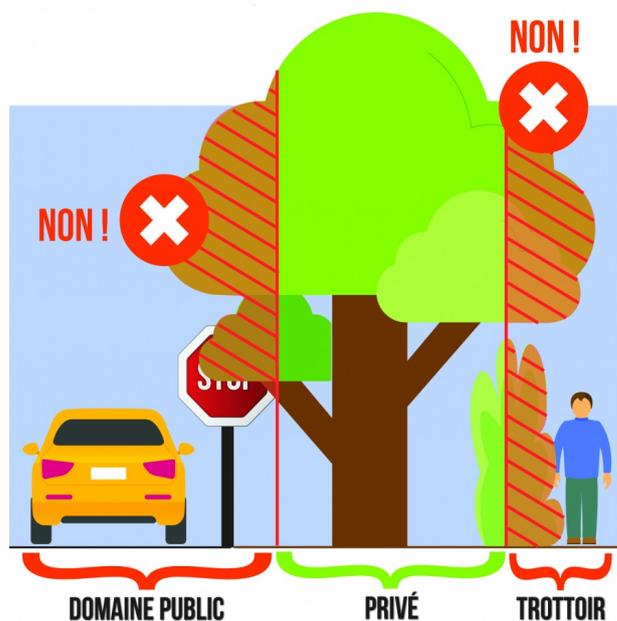
- Déchets et propreté : L'article R. 541-76 du Code de l'environnement prévoit des amendes en cas de non-respect des règles de gestion des déchets, notamment si vous laissez vos ordures hors des conteneurs ou si vous déposez des déchets en dehors des jours de collecte autorisés.
- Animaux et propreté : L'article R. 632-1 du Code pénal stipule qu'il est interdit de laisser les déjections de son animal de compagnie sur la voie publique sous peine d'amende.
- Nettoyage obligatoire des trottoirs : l'entretien des trottoirs et caniveaux devant une propriété revient au riverain, propriétaire ou locataire. Cela inclut le balayage des feuilles mortes, le déblayage de la neige en hiver, et l'élimination de tout détritrus.
- Interdiction de brûler les déchets verts : une règle stricte en France. Le brûlage à l'air libre des déchets verts (herbes, feuilles, branches issues de la taille ou de l'élagage) est strictement interdit par la loi, en raison des impacts néfastes sur la qualité de l'air et la santé publique.



3. Le respect des limites : élagage et taille des haies

L'élagage des arbres et la taille des haies font partie des responsabilités des propriétaires afin de garantir le respect des voisins et de l'espace public.

- Distances et hauteurs des plantations : L'article 671 du Code civil impose des distances minimales entre les plantations (arbres, arbustes, haies) et la propriété voisine. Si les arbres mesurent plus de 2 mètres de hauteur, ils doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite séparative. En dessous de 2 mètres, la distance minimale à respecter est de 50 centimètres.
- Responsabilité d'élagage : L'article 673 du Code civil stipule que c'est au propriétaire des arbres de les entretenir et de les élaguer régulièrement. Si des branches dépassent sur la propriété voisine, le voisin peut demander au propriétaire de les couper. Cependant, le voisin n'est pas autorisé à couper lui-même les branches sans accord préalable, sauf si cela présente un danger imminent.



- Trottoirs et voie publique : Si les haies ou branches d'arbres empiètent sur un trottoir ou une voie publique, le maire peut exiger leur taille ou élagage en vertu de ses pouvoirs de police municipale, conformément à l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). En cas de non-respect, le propriétaire peut être mis en demeure de procéder à l'entretien, sous peine d'amende.

4. Règles pour les riverains d'une rivière

Être propriétaire d'un terrain bordant une rivière ou un cours d'eau impose des responsabilités spécifiques, notamment en matière d'entretien et de respect de l'environnement.

-> L'article L. 215-14 du Code de l'environnement impose aux propriétaires riverains d'entretenir régulièrement les berges de manière à :

- Prévenir l'érosion et garantir la stabilité des rives.
- Maintenir l'écoulement naturel des eaux en évitant que des débris, des arbres tombés ou des branchages ne bloquent le cours de la rivière.
- Assurer la salubrité des lieux en évitant toute accumulation de déchets ou de matériaux qui pourraient nuire à la qualité de l'eau.

-> Les riverains doivent veiller à ne pas jeter de déchets, produits toxiques ou polluants dans la rivière, conformément à l'article L. 432-2 du Code de l'environnement.

-> Tout projet de travaux sur les berges, comme l'aménagement, le terrassement ou la modification du lit du cours d'eau, doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale conformément à l'article L. 214-1 du Code de l'environnement.

-> L'article L. 432-3 du Code de l'environnement interdit toute destruction des habitats aquatiques, ainsi que la pêche de certaines espèces protégées.

5-Obligations légales liées à la possession de chiens



Mairie le 22/01/25—11H



Je trouve cela inadmissible que des personnes propriétaires de chien puissent laisser leur animal se soulager sur la voie public sans prendre la précaution de nettoyer.

Faut-il prendre un arrêté afin que chaque propriétaire qui promène son chien soit muni d'un sac poubelle pour ramasser les déjections de leur animal ?

S'il le faut je le prendrais avec des sanctions qui malheureusement pénaliseront les personnes qui savent respecter leur environnement et celui des autres.

Le Maire Bernard JACQUES

Les règles de vie

- Identification obligatoire : Tous les chiens doivent être identifiés par puce électronique ou tatouage, conformément à l'article L. 212-10 du Code rural et de la pêche maritime.

- Ramassage des déjections : Les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leur chien sur la voie publique ou dans les espaces communs (trottoirs), conformément à l'article R. 632-1 du Code pénal.



- Tenue en laisse et muselière : Les chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics. Certains chiens, notamment ceux classés comme "chiens dangereux", doivent porter une muselière. Les chiens de catégorie 1 (chiens d'attaque) et catégorie 2 (chiens de garde et de défense), tels que définis par l'article L. 211-12 du Code rural et de la pêche maritime, doivent être tenus en laisse et muselés dans les lieux publics.

- Divagation des chiens sur la voie publique : définie par l'article L. 211-23 du Code rural et de la pêche maritime, un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant de le rappeler, est éloigné de plus de 100 mètres de son propriétaire ou de la personne qui en a la garde, se trouve sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui sans y être accompagné par son maître.

Si un chien est laissé en liberté sans surveil-

lance, la responsabilité du propriétaire est engagée, même s'il s'agit d'une fugue involontaire. Les chiens en état de divagation peuvent être capturés par les services compétents. Le propriétaire peut être condamné à une amende de 35 euros (contravention de 2e classe) pour la divagation de son chien. Si le chien cause un accident ou des dégâts matériels, la sanction peut être plus sévère (amende de 150 euros pour une contravention de 4e classe). Si le chien en divagation cause des dommages (blessures, accidents de la route, etc.), le propriétaire peut être tenu civilement et pénalement responsable des conséquences. Selon l'article 1243 du Code civil, le propriétaire est responsable des dommages causés par son animal. Pour les chiens dits dangereux (catégories 1 et 2), la divagation est une infraction plus grave.



Les règles de vie

- Déclaration et assurance pour les chiens dangereux : Les propriétaires de chiens de catégorie 1 et catégorie 2 ont des obligations spécifiques : Déclaration en mairie, Permis de détention, Évaluation comportementale.

- Nuisances sonores : Les aboiements répétitifs d'un chien peuvent être considérés comme des troubles anormaux du voisinage (article R. 1334-31 du Code de la santé publique).

6. Stationnement sur la commune



Le Code de la route (article R. 412-34) stipule que le stationnement sur les trottoirs est prohibé, car cela nuit à la sécurité des piétons, en particulier des personnes à mobilité réduite ou des parents avec des poussettes. Le non-respect de cette interdiction peut entraîner une amende de 135 euros.

7. L'entraide et la convivialité

Si le respect des règles est essentiel, le bon voisinage repose aussi sur la solidarité et l'entraide. Aucune loi n'oblige à l'entraide entre voisins, mais cela relève de l'esprit civique. Que ce soit pour garder un œil sur la maison pendant des absences ou pour offrir un coup de main, l'entraide renforce la cohésion sociale. Ce type de comportement n'est pas encadré par des textes juridiques, mais participe au bon climat de voisinage.

Chien de catégorie 1 et 2





KRÄMER Ayden 15 juin 2024

18 mai 2024

ALVES FERREIRA Luis Gabriel et ROLO MARTINS Cécilia Tifani



29 juin 2024

FERNANDES Alex et REY Charlotte Monique Isabelle

6 juillet 2024

ARNAUD Renan et MOULARD Laure, Marie Agnès

14 septembre 2024

SARTORELLI Jérémy, Pierre, Claude et PIOT Estelle, Marie, Marguerite



VILLEGAS Heraldo 11 juin 2024

PAKIN Daniel 13 juin 2024

POHER épouse PAKIN Denise, Yvonne 21 août 2024

En ce beau samedi 29 novembre, la commission d'aide sociale a réuni les anciens du village, comme chaque année, autour d'un repas.

Nous nous sommes retrouvés au restaurant du Golf du Château de la Couarde à La Queue les Yvelines, où nous avons pu savourer un délicieux repas :

Feuilleté de Saint Jacques et fondue de poireaux sauce safran

Ballottine de pintade farcie aux champignons, polenta crémeuse au parmesan

Assiette de 3 fromages

Charlotte vanille chocolat

Tout le monde était heureux de cette après midi passée ensemble en toute convivialité.



Afin de fêter la nouvelle année avec les anciens, nous nous sommes réunies dans le préau de l'école afin de tirer les rois.



Treize personnes étaient présentes pour déguster la galette et fêter les reines et le roi de l'Épiphanie.

Les membres du CCAS remercient vivement les personnes qui ont participé à cette manifestation et vous souhaitent à tous une bonne et heureuse année 2025

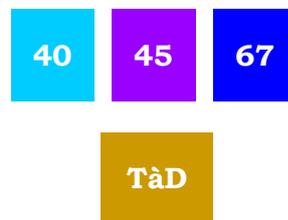
Comment se déplacer



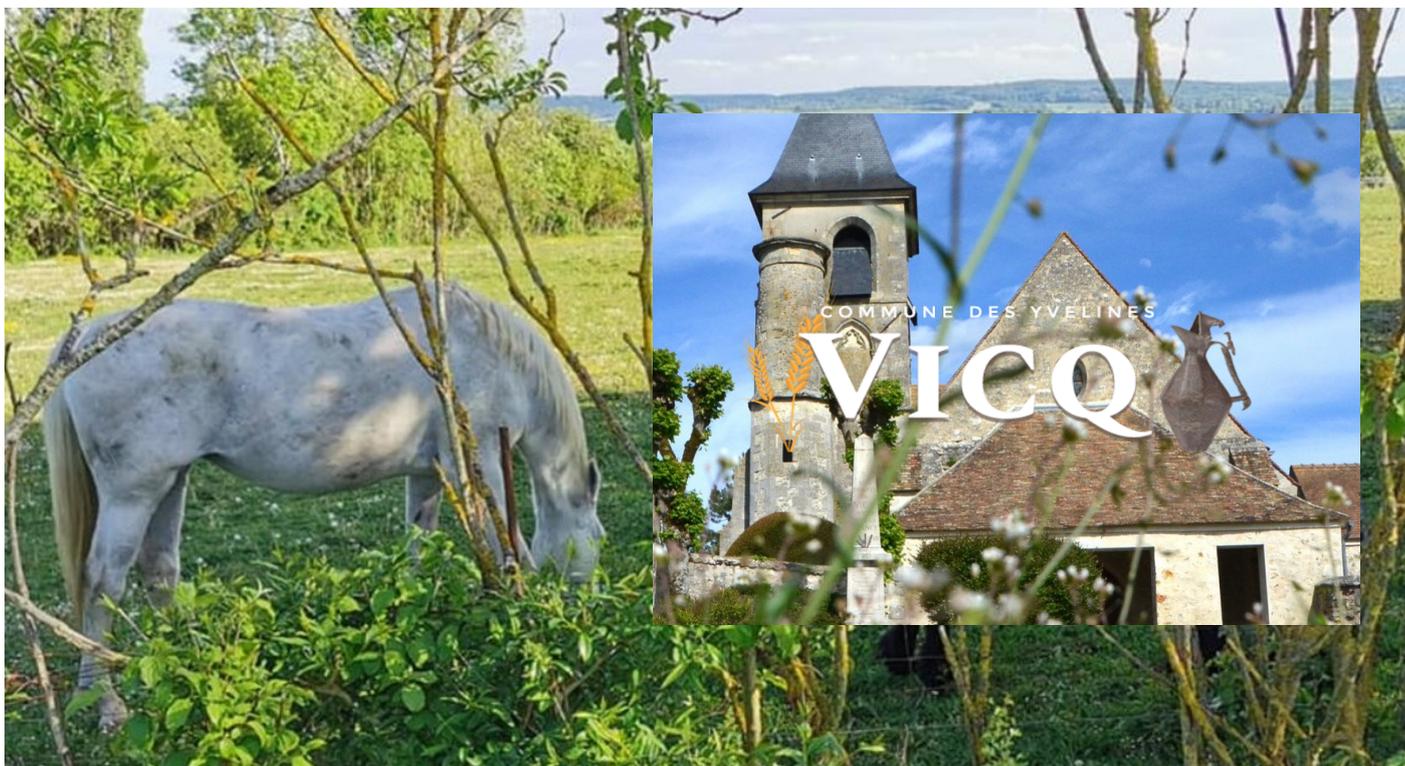
La Bardelle



Croix Ferron



Le site <https://www.iledefrance-mobilites.fr/>
vous donne tous les horaires détaillés pour orga-
niser votre déplacement



Mairie de VICQ - Rue de la Mairie 78490 - VICQ

Tél. 01 34 86 99 14 - Télécopie : 01 34 86 80 00

accueil@mairie-vicq-78.fr

Accueil du public

Mardi : 18h00 à 19h00

Jeudi : 18h00 à 19h00

Tous les 1er samedi du mois : 10h00 à 12h00